

## **Avis relatif au traitement des fiches des RSST**

Le traitement des fiches RSST par le CHSCTD fait apparaître différents dysfonctionnements :

- Toutes les fiches rédigées ne sont pas transmises au CHSCT.
- Les délais d'acheminement des fiches sont trop longs.
- L'archivage des fiches semble inexistant.
- Le traitement des fiches par les responsables hiérarchiques est souvent déficient : réponse elliptique, inappropriée ou absence de réponse.

Les membres du CHSCTD demandent :

- La tenue mensuelle d'un groupe technique d'examen des fiches RSST
- qu'il soit rappelé aux cadres hiérarchiques la nécessité de traiter et de transmettre les fiches dans la semaine et d'y répondre de manière précise, appropriée, dans le souci de la protection des fonctionnaires.
- qu'un archivage par établissement et pas date d'envoi soit effectué par la DSDEN